

Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Réf. : HF/LR

Monsieur le Directeur Général,

Lors du Comité Technique de Réseau du 30 septembre, par le biais d'une résolution votée à l'unanimité, l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives vous ont fait connaître leur opposition à la diffusion dans le réseau d'une note relative à la réduction des horaires d'ouverture au public des postes comptables de la DGFIP.

Cette note circule néanmoins dans le réseau à l'appui de demandes pressantes adressées aux chefs de poste s'agissant du jour de fermeture au public qui leur conviendrait.

Par ailleurs, des expérimentations de fermeture au public certains jours sont mises en place sans qu'à aucun moment les comités techniques locaux n'aient été consultés.

L'argument selon lequel ces dispositions auraient pour but l'amélioration des conditions de travail des personnels nous semble plus que contestable. En effet, dans le contexte actuel, réduire les plages d'ouverture comporte au contraire un risque réel de réactions des usagers. En outre, concentrer l'accueil sur des périodes plus courtes exacerbera les tensions existantes dans les postes et services.

Dès lors, la prochaine solution proposée risque de consister en la fermeture ou le regroupement de postes, et d'aboutir aussi à la mobilité forcée des personnels, ce qui ne pourrait que détériorer leurs conditions de vie et de travail.

Une telle hâte nous semble plus que suspecte d'autant que vos collaborateurs en tournée dans le réseau n'ont pas caché l'objectif de fermeture de 850 postes à l'horizon 2018, allant, pour certains, jusqu'à se gausser du « petit perceuteur rural » qui correspondrait à « une vision passéiste » de la DGFIP.

Tout ceci témoigne à l'évidence d'une absence totale de respect des personnels et de leurs représentants.

.../...

En effet, je me permets de vous rappeler que selon les termes de l'article 34 du décret 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat les comités techniques sont compétents sur tout ce qui touche à l'organisation du travail dans les services

En conséquence, je vous demande de bien vouloir rappeler à vos collaborateurs et aux Directeurs régionaux et départementaux le respect des dispositions propres à créer les conditions d'un dialogue de qualité avec les représentants des personnels et des Organisations Syndicales sans lequel nous pourrions être amenés à reconsidérer notre participation aux instances

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Fauvel', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale